

Lausanne, le 21 décembre 2017

Communiqué de presse

Scandale VW

Dépôt de 2000 dossiers suisses en Allemagne

Lancée en partenariat avec la Fédération romande des consommateurs, l'action VW arrive désormais à sa première étape judiciaire importante: le dépôt de l'action devant les tribunaux pour les 2000 consommateurs suisses inscrits. Les dossiers complets seront apportés au tribunal allemand la semaine prochaine, ce qui permettra d'ouvrir une procédure contre le groupe Volkswagen. Cette action de groupe permet de lutter à armes (plus) égales contre l'entreprise automobile allemande, notre but étant d'obtenir l'indemnisation des lésés.

Quelques 2000 personnes en Suisse ont finalisé le dossier demandé par myRight. Cela permet à cette action de groupe basée en Allemagne, et menée par l'étude d'avocats Hausfeld, de déposer devant les tribunaux de Brunswick (D) les demandes en indemnisation des consommateurs suisses avant la fin de l'année, préservant ainsi le délai de prescription. «Cette première étape judiciaire civile est extrêmement importante pour nous. Cela permet de mettre concrètement la pression sur le groupe VW, qui, pour l'instant, n'a répondu à aucune demande d'indemnisation de la part des consommateurs européens, contrairement à l'accord passé aux Etats-Unis», indique Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC.

S'il s'agit d'une première étape, il ne fait aucun doute que la procédure judiciaire sera longue et n'aboutira à un résultat que dans plusieurs années.

Pour rappel, l'action a permis aux consommateurs suisses de déposer gratuitement une demande devant les tribunaux allemands, sans aucun risque pour eux, puisqu'en cas d'échec, myRight assumera tous les frais. Les inscriptions sont aujourd'hui terminées. Après l'Allemagne, qui a déposé 15000 dossiers en novembre dernier, la Suisse est donc le deuxième pays à finaliser cette étape. L'Autriche, la Slovénie et la Lituanie suivront ces prochaines semaines.

La FRC se battra jusqu'au bout pour que tous les consommateurs suisses lésés par VW se voient justement indemnisés.

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

Florence Bettschart, responsable Droit et politique, tél. 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
